

MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
Alimentation en eau potable

RÉFÉRENCE : 35490TT

APPEL D'OFFRES

Avis est donné, par la présente, que la municipalité de Kamouraska, en tant que maître d'œuvre, demande des soumissions pour des travaux d'alimentation en eau potable, incluant, sans nécessairement s'y limiter, les ouvrages décrits sommairement ci-après :

Alimentation en eau potable

- Aménagement de deux puits d'eau potable existants avec aménagement du site;
- Conduites d'eau brute (2 x 75 mm \varnothing) d'une longueur approximative de 205 mètres reliant les puits d'eau potable au bâtiment projeté;
- Conduite de temps de contact de 250 mm \varnothing d'une longueur de 120 mètres;
- Chemin d'accès entre le chemin Lévesque et les puits d'alimentation en eau potable d'environ 4,5 mètres de large et d'une longueur de 225 mètres de long avec fossé de drainage avec aire de virage et stationnement en gravier;
- Conduite de distribution d'environ 1 360 mètres sous le chemin d'accès et en servitude avec branchement de services;
- Traverses par forage directionnel sous la route Kamouraska et le rang de l'Embarras (25, 27 et 38 mètres);
- Raccordement au réseau existant à la hauteur du bâtiment d'eau potable existant;
- Raccordement au réseau d'eau potable existant et prolongement du réseau avec une conduite de 100 mm \varnothing sur le rang des Côtes sur une distance approximative de 95 mètres avec branchement de services;
- Réfection complète de la voirie du rang des Côtes et partielle du chemin Moulin Paradis;
- Raccordements localisés sur la conduite existante pour des branchements de services;
- Un (1) bâtiment de services d'environ 11 mètres sur 7,5 mètres avec traitement de l'eau potable, ajustement du pH, filtration au sable vert, désinfection, système de pompage et bassin des eaux résiduaires en béton;
- Démolition du bâtiment de traitement existant et colmatage du puits d'eau potable existant et remise en culture du site;
- Travaux de modification et de démantèlement au bâtiment du réservoir existant;
- Colmatage de forages exploratoires ailleurs sur le territoire de la Municipalité.

Les documents nécessaires à la soumission sont disponibles sur le site du « Système électronique d'appel d'offres » (S.É.A.O.) à l'adresse suivante : www.seao.ca.

Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'un protocole avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les travaux du MAMH seront exécutés dans le cadre des programmes d'aide financière « Programme d'infrastructures municipales d'eau » (PRIMEAU) et le programme « Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018 » (TECQ 2014-2018).

...2



- 2 -

La responsable de l'appel d'offres de la municipalité de Kamouraska est M^{me} Mychelle Lévesque, directrice générale (téléphone : 418 492-6523).

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver entre les mains de la directrice générale ou de son mandaté officiel, sous pli cacheté, au plus tard le **2 mai 2019 à 14 h**, heure locale, avec l'inscription « **SOUSSION – Alimentation en eau potable** » à l'adresse suivante :

**Municipalité Kamouraska
67, avenue Morel
Kamouraska (Québec) G0L 1M0**

Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 14 h 01 et la présence des soumissionnaires est souhaitable.

La responsabilité de la Municipalité n'est aucunement engagée, du fait que les avis ou documents quelconques véhiculés par système électronique contiennent quelques erreurs ou omissions que ce soit. Par conséquent, tout soumissionnaire doit s'assurer d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Pour tout renseignement administratif ou technique concernant la procédure d'appel d'offres, bien vouloir s'adresser au responsable en octroi de contrat de la Municipalité suivant :

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale
Municipalité de Kamouraska
67, avenue Morel
Kamouraska (Québec) G0L 1M0

Téléphone : 418 492-6523, poste 1
Télécopieur : 418 492-9789
Courriel : mychelle.levesque@kamouraska.ca

La municipalité de Kamouraska se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux projetés.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 3^e JOUR D'AVRIL DEUX MILLE DIX-NEUF.

La directrice générale,



Mychelle Lévesque

